



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 19

Réunion Plénière du 18/02/2025 au siège du DFSM

Président de la commission : M. Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Thierry BLONDEL-Serge COLARD-Pascal DELAFOSSE-Luc DUVAL-Thomas NIEMIER-

Absent excusé : Alain DELEPINE

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsmsff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par La CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en Cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Les procès-verbaux n° 15 , 16 , 17 et 18 sont adoptés à l'unanimité des membre présents

Courriel : district@dfsmsff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot



2^{ème} TOUR COUPE DU DFSM U18

La commission homologue les rencontres jouées sur le score acquis sur le terrain

Par suite des intempéries, les rencontres suivantes sont déplacées au 22 février 2025.

Match n° 30096561 : US LUNERAYSIENNE 21 / AS FAUVILLAISE 21

Match n° 30096625 : FALAISE DU TALOU 22 / ES TOURVILLAISE 21

Par suite des matchs de coupe de Normandie U18 reportés au 22 février 2025, les rencontres suivantes seront jouées le 01 mars 2025.

Match n° 30096548 : ESPC ST GILLES ETAINHUS 21 / USF FECAMP 21

Match n° 30096549 : US LILLEBONNAISE 21 / FC GRUCHET LE VALASSE 21

Match n° 30096559 : AJ CAULLE BOSCHARD 21 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 21

Match n° 30095992 : CANTELEU FC 21 / MOTTEVILLE X MARE 21

La commission inflige au CANTELEU FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° de licence du délégué).

Match n° 30095995 : CMS OISSEL 22 / O DE DARNETAL 21

La commission inflige au CMS OISSEL une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige à l'O de DARNETAL une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° de licence assistant 2).

Match n° 30096553 : ESM GONFREVILLE 22 / OH TREFILERIE-NEIGES 21

La commission inflige à l'ESM GONFREVILLE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n° 30172920 : PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC 21 / FC ST JULIEN PT QUEVILLY 21

Forfait non déclaré du FC ST JULIEN PT QUEVILLY

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

Donne match perdu par forfait non déclaré au FC ST JULIEN PT QUEVILLY 21 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC 21 sur le score de 3 buts à 0.

Qualifie le PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC 21 pour le prochain tour.

La commission inflige au FC ST JULIEN PT QUEVILLY une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot



2^{ème} TOUR COUPE DU DFSM U15

La commission homologue toutes les rencontres sur le score acquis sur le terrain

Match n° 30095133 : REUNIONNAIS FC 1 / SMFCHM 1

La commission inflige au REUNIONNAIS FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille De match (absence délégué).

Match n° 30095257 : SC PETIT COURONNE 1 / PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC 1

La commission inflige au SC PETIT COURONNE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence délégué).

Match n° 30095425 : AS GOURNAY FOOTBALL 1 / GRPT MOULIN ECALLES 1

La commission inflige à AS GOURNAY FOOTBALL une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence délégué).

Match n° 30095342 : AC BRAY EST FORGES 1 / NEUVILLE AC 1

La commission inflige à l'AC BRAY EST FORGES une amende de 70€ pour absence de feuille de match , après plusieurs réclamations

COUPE DFSM U18

Tirage du 3^{ème} TOUR

Rencontres du samedi 01 Mars 2025

En cas d'impossibilité de recevoir ou de fermeture de terrain , les rencontres seront inversées

RACING CLUB du PORT du HAVRE 21	SOLIDARITE S GOURNAY en CAUX 21
FC OFFRANVILLAIS 22	US LUNERAYSIENNE 21 ou AS FAUVILLAISE 21
CANY FC 21	GRPT FALAISES du TALOU ou ES TOURVILLAISE 21
CAUX FC 21	NEUVILLE AC 21
CANTELEU FC 21	O PAVILLAIS 21
CS GRAVENCHON 21	CMS OISSEL 22
ST AUBIN FC 21	SM FC HOUPEVILLE MALAUNAY 21
FUSC BOIS GUILLAUME 21	PLATEAU de QUINCAMPOIX FC 21
FC ST ETIENNE du ROUVRAY 21	GRPT EFECOCS 22
AL DEVILLE MAROMME 22	MONT SAINT AIGNAN FC 21
US MESNIL ESNARD FRANQ 22	STADE de SOTTEVILLE CC 21
FC ROLLEVILLAIS 21	LE HAVRE FC 2012 21
ESM GONFREVILLE L'ORCHER 22	AS de MONTIVILLIERS 21

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot



Rencontres reportées au samedi 05 Avril 2025

En cas d'impossibilité de recevoir ou de fermeture de terrain , les rencontres seront inversées

ESPC ST GILLES ETHAINUS 21 ou USF FECAMP 21	US SAINT THOMAS 21
US LONDINIÈRES 21	FC NEUFCHATEL en BRAY 21 ou AJ CAULLE BOSCHARD 21
OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 22	US LILLEBONNE 21 ou FC GRUCHET le VALASSE 21

COUPE DFSM U15

Tirage du 3^{ème} TOUR

En cas d'impossibilité de recevoir ou de fermeture de terrain , les rencontres seront inversées

FUSC BOISGUILLAUME 2	FC ST ETIENNE du ROUVRAY 1
CMS OISSEL 1	GCO BIHORELLAIS 1
GRPT MOULIN ECALLES 1	SM FC HM 1
ROUEN SAPINS FC 2	GRAND QUEVILLY FC 1
O DARNETAL 1	AL DEVILLE MAROMME 1
STADE de SOTTEVILLE CC 2	AS LONDAISE 1
ENT RAC MJ GRIEUX 1	GRPT EFCOCSP 1
US de GRAMMONT 1	CANTELEU FC 1
AMS MADRILLET CHATEAU BLC 2	ISNEAUVILLE FC 1
MONT ST AIGNAN FC 1	MESNIL ESNARD FRAN 1
SC PETIT COURONNE 1	STADE de GRAND QUEVILLY 1
FC LE TRAIT DUCLAIR 1	NEUVILLE AC 1
FC OFFRANVILLAIS 2	ENT VIENNE-SAANE-LONG LUNERAY 1
US LUNERAYSIEENNE 1	ENT US VB – US DV 1
ENT MOTTEVILLE CROIXMARE 1	US DOUDEVILLAISE 1
GRPT FALAISES du TALOU 1	US AUFFAY 1
GRPT US CRIEL EU FC 1	ES du PLATEAU FOUC REAL 1
AS TREPORTAISE 1	ENT SOMMERY VARENNE 1

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot



AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1	FC NEUFCHATEL en BRAY 1
FC BARENTIN 1	YERVILLE FC 1
US NORMANDE 76 1	AS FAUVILLAISE 1
CANY FC 1	US LILLEBONNAISE 1
O PAVILLAIS 2	AS GC 1
RC du PORT du HAVRE 1	USF FECAMP 1
SOLIDARITE S GOURNAY 1	OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 1
ESM GONFREVILLE L'ORCHER 1	ES du MONT GAILLARD 2
CS GRAVENCHON 2	SC FRILEUSE 1
SC OCTEVILLE sur MER 1	CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE 1
US de BOLBEC 1	US EPOUVILLE 1
US ST THOMAS 1	AS de MONTIVILLIERS 1
OH TREFILERIE NEIGES 2	LE HAVRE FC 2012 1
AC ST ROMAIN de COLBOSC 1	LE HAVRE AC 2

Le Président Denis OLIVIER


Denis OLIVIER

Le Secrétaire Serge COLARD


Serge COLARD

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot